



**ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU
MAROC AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES
ARMES CHIMIQUES**

111^e SESSION DU CONSEIL EXECUTIF (10-13 MARS 2026)

**Point 6 (c) : Élimination de tout vestige du programme d'armes chimiques syrien
de l'ère Assad**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant Permanent de la République Arabe Syrienne pour sa déclaration et les éléments partagés avec les membres du Conseil.

Ma délégation tient à réitérer son appréciation de la dynamique de coopération qui caractérise désormais le dossier chimique syrien hérité. Cette évolution positive, perceptible au fil des derniers mois, résulte à la fois de l'engagement renouvelé du Secrétariat Technique, sous la conduite du Directeur Général, et de la volonté politique manifeste et l'engagement ferme des autorités syriennes de renforcer leur collaboration avec l'Organisation.

Dans ce sillage, le Maroc accueille favorablement les récentes missions du Secrétariat Technique en Syrie, l'échange d'informations, le partage de documents et les visites des sites. Toutes ces mesures permettent de fluidifier les canaux de communication et renforcer la confiance, une condition sine qua non pour avancer sur les points en suspens.

Le Royaume du Maroc, rappelle l'adoption, par consensus, lors de sa 110^e session du Conseil Exécutif, de la décision encadrant la destruction accélérée, sécurisée et vérifiée des armes chimiques qui se trouveraient sur le territoire de la Syrie, ainsi que la décision de la 30^{ème} session de la Conférence des Etats Parties, déléguant au Conseil Exécutif l'habilité de considérer le rétablissement de droits et privilèges de la Syrie, au regard des progrès qui seront enregistrés dans ce dossier hérité.

Le rapport de Monsieur le Directeur Général de l'OIAC et ceux des autorités syriennes dressent avec précision l'étendue des tâches auxquelles il faudrait faire face dans le cadre de ce dossier. Les récentes avancées témoignent d'une volonté partagée de conjuguer les efforts, en conformité avec les obligations internationales de la Syrie au titre de la Convention et le total respect de sa souveraineté nationale, son intégrité territoriale et la sécurité de son peuple et de son environnement.

Ces progrès devraient aboutir, in fine, à la réhabilitation pleine et entière de la Syrie au sein de notre Organisation, en tant qu'État Partie responsable, fiable et attaché aux fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

Compte tenu des innombrables défis sécuritaires et techniques et l'immensité de la tâche ardue qui incombent aux autorités syriennes, il importe que les États Parties continuent leur soutien dans toutes ses formes aux efforts du Gouvernement syrien et du Secrétariat Technique pour le renforcement des capacités nationales de la Syrie en matière de sécurité et de sûreté chimique, de détection et de conformité, afin de clore définitivement ce dossier et parer de facto à tout risque de prolifération chimique, de transfert ou de dissémination dans la région par des acteurs non-étatiques ou des groupes terroristes.

Je vous remercie de votre attention.